

Perez de Cuellar estime par ailleurs que les relations entre les cinq puissances du Conseil de sécurité ne devraient en aucun temps être spoliées par des contentieux bilatéraux: ces puissances ont des droits et des responsabilités sous la Charte des Nations unies et leur foi dans l'organisation ne doit pas être remise en cause à l'occasion de chaque querelle bilatérale d'importance ou non. Il souhaite aussi vivement et au plus tôt davantage de réalisme dans les résolutions avec bien entendu plus de respect pour ces résolutions de la part des gouvernements. Il a avisé les membres qu'il entendait se prévaloir de l'article 99 de la charte pour attirer davantage l'attention des membres du Conseil de sécurité sur des situations potentiellement dangereuses. Il a proposé aussi qu'on augmente la capacité de cueillette d'information de son bureau et suggéré des procédures plus rapides pour le Conseil de sécurité afin de mettre sur pied des missions de bons offices, ou encore envoyer des observateurs militaires ou civils dans des régions où des conflits menacent de naître. Il recommande par ailleurs de passer en revue les missions de maintien de la paix, en rappelant aux membres que la force centrale de telles opérations est la volonté internationale symbolisée par de telles missions; ces missions devenant faibles quand on ignore ou qu'on va au-delà des prémisses politiques qui en forment la base.

Quant au développement économique, Perez de Cuellar en a discuté dans son rapport de 1983 et noté que des progrès considérables ont été accomplis par le système des Nations unies dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement. Il a souligné par ailleurs qu'il reste beaucoup à faire afin d'améliorer l'efficacité du système, et aussi afin d'éviter le double-emploi des ressources et des efforts au niveau des agences et des organisations du système.

L'ère des réformes

Perez de Cuellar a admis que certaines critiques étaient fondées quand on parle de l'administration en termes d'extravagance, de politisation et de gonflement. Il a fait ressortir les difficultés inhérentes à une organisation qui compte plus de 150 membres, dont bon nombre ont des notions différentes de ce que doit être une bonne administration. Le principe de la représentation géographique, bien que nécessaire, présente de nombreuses difficultés pour le développement d'un corps international de fonctionnaires. Des problèmes additionnels surgissent du fait qu'un petit nombre de pays financent le gros du budget. En outre, l'Assemblée générale, en émettant de temps à autre des directives rigides pour le choix du personnel au Secrétaire général, lui rend la tâche impossible et l'empêche de mettre sur pied un programme de carrières efficace ou une administration qui fonctionne sur des roulettes. Dans son rapport de 1983, il a aussi annoncé aux membres qu'il avait mis sur pied un groupe de travail à haut niveau pour le conseiller sur la réforme administrative. Dans son rapport de 1984, il a noté que ce groupe avait formulé un certain nombre de recommandations qu'il présenterait devant l'Assemblée générale à l'occasion de la session. Entre-temps, il a décidé de suspendre temporairement le recrutement.